



Bulletin hebdomadaire

Rotary Club Fribourg-Sarine



7 avril 2010 - 34^{ème} année – N°40_a

Présences :

26 membres

Anniversaires d'avril

Marcel Jobin le 9
Josef Vonlanthen le 21
Rémi Brodard le 25
Bruno Bapst le 27
Jean Bacher le 29

Apéritif

--

Visiteurs :

--

Invité(e)s :

Monsieur Pierre-Alain Ruffieux

Présences extérieures :

--

L'agenda :

AVRIL

Le 21 à 12h00 – Punkt/Grenette
M.Francis Gabet, directeur du
Musée olympique
**Le musée olympique de
Lausanne**

Le 28 à 12h00 – Punkt/Grenette
M.Claude Ruey, conseiller
national
Le système de santé suisse

MAI

Le 5 à 12h00 – Punkt/Grenette
Mme Isabelle Chassot,
Conseillère d'Etat
**Les défis de l'école
fribourgeoise**

Dates importantes

Soirée-Jeux. 19 mai
Inscription -> 10 mai

Conférence de Monsieur Pierre-Alain Ruffieux, responsable de la Division de procédure d'asile I à Wabern.

Sont excusés pour ce lunch

Jacques Spérisen - Jean Daniel Dessonnaz - Willy Hold - Marc Rossier - Ernest Sallin - Remi Brodard - José Progin – Jean-Noel Gex

M. Ruffieux dirige un bureau de 55 personnes. Le budget est d'environ 1 milliard de francs. 350 personnes travaillent à l'Office fédéral des migrations. L'effectif des demandes d'asile était au 31 décembre 2009 de 70'258 personnes, dont 33% reconnus comme réfugiés, 32,3% d'admissions provisoires, 12'395 personnes comme cas en suspens en première instance, 9,1% en soutien d'exécution de renvois, 4'744 personnes entrée en force, 380 personnes en suspension et 118 cas spéciaux (2 Ouïgours).

L'évolution des demandes d'asile est en baisse, depuis une dizaine d'années. Les pics furent en 1998 : 42'979 personnes, en 1999 : 47'513 personnes et entre 2007-2009 les chiffres varient de 10'844 personnes à 16'005 pour 2009. Les principaux pays d'origine en 2009 sont le Nigéria, l'Ethiopie, le Sri Lanka, l'Irak, la Somalie.

L'accord de Dublin permet à la Suisse de renvoyer le requérant d'asile vers un pays européen dans lequel une demande a déjà été déposée. 6'700 demandes ont été enregistrées dans d'autres Etats, par exemple 2'550 en Italie, 2'205 transferts furent effectués.

Les 5 centres d'enregistrement et de procédure sont répartis aux frontières de la Suisse. Ils remplissent les tâches suivantes : l'hébergement, l'enregistrement et l'ouverture du dossier, l'identification, l'audition sur la personne, la décision, l'attribution à un canton ou une audition à la centrale Wabern, si nécessaire.

Nous pouvons être fiers de notre tradition humanitaire mais les conditions d'octroi du statut de réfugié politique sont strictes. Pour obtenir l'octroi du statut d'asile, le demandeur doit remplir les conditions suivantes : prouver la vraisemblance de son histoire de vie, prouver qu'il a subi une persécution et prouver l'absence d'une clause d'exclusion.

L'Agenda du District

16.04.2010	PETS, Morges
17.04.2010	Assemblée de District, Morges
20/23.06.2010	Convention Internationale à Montréal
26.06.2010	Passation de pouvoir au Château d'Oron

De janvier à décembre 2009, le total des décisions touchèrent 16'650 personnes, dont 47,8% de décisions de non-entrée en matière, 25,8% de décisions négatives et 16,3% décisions positives que se composent à moitié de regroupement familial et de décisions positives.

Une réforme est mise sur pied pour modifier la loi pour permettre des renvois rapides, nous avons un problème avec les Nigériens. Ces derniers viennent presque tous pour des raisons économiques et non pour l'asile.

Ils savent bien que, la procédure prend entre 1 et 2 ans jusqu'à leurs renvois et qu'ils peuvent durant cette période rester en Suisse dans des conditions acceptables et gagner de l'argent. Il faudrait raccourcir le délai de la procédure, par exemple 3 mois au maximum.

La Suisse fournit une aide au retour par un service-conseil, une aide financière au retour individuel, crée un programme d'une aide structurelle à l'étranger et met sur pied une formation axée sur le retour. Certains départs seraient volontaires, d'autres rapatriements doivent être faits sous la contrainte.

Une partie de la population veut expulser plus systématiquement les criminels étrangers et le contre-projet adapté par le Conseil d'Etat est stricte mais plus juste, car il respecte l'Etat de droit. Si nous voulons mettre nos valeurs humanitaires en avant, nous devons nous monter plus exigeants envers ceux qui ne respectent pas nos lois.

Plus d'information sous le lien

<http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/asyl/asylverfahren.html>